



resolution AG du conseil syndical refusée par le syndic

Par **Noibe**, le **17/01/2025 à 14:34**

Le 12 décembre 2024 le conseil syndical a remis en main propre une demande d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine AG initialement prévue le 21 janvier . Normalement elle se tient en novembre. Courrier égaré chez notre gestionnaire ...

Notre exercice comptable va du 1er Juillet au 30 juin.

Nous avons donc demandé des pénalités par jour de retard.

L'Ag va avoir lieu finalement le 19 février.

jeudi 16 janvier 2025 mail nous informant que cette résolution ne sera pas mis à l'ordre du jour et reçu la convocation à l'AG par mail le même jour sans que nous ayons voté ce type d'envoi.

raison évoquée : ce n'est pas notre faute , le prestataire nous a transmis les données trop tard.

repartition du chauffage . Or c'est le syndic qui a accès au portail du prestataire pour entrer les informations de consommation et ce dès le mois d'aout.

Que faire ?

Merci

Par **Pierrepauljean**, le **17/01/2025 à 15:06**

Bonjour

Pourquoi parlez vous de pénalités?

Par **Noibe**, le **17/01/2025 à 15:15**

article 6.2 du contrat syndic

Par **Pierrepaulejean**, le 17/01/2025 à 15:19

quel document n'a pas été communiqué au CS ?

une mise en demeure en RAR a t elle été faite ?

Par **Noibe**, le 17/01/2025 à 15:27

le conseil syndical a demandé l'inscription de deux résolutions pour l'AG . Le syndic les a écartées.

Par **Pierrepaulejean**, le 17/01/2025 à 15:28

cela n'a rien à voir avec des pénalités

Par **Noibe**, le 17/01/2025 à 15:39

je voudrai savoir si le syndic a le droit de refuser nos demandes de résolution car l'une d'entre elle la met en cause .